

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 OCTOBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUVVINZIONI DI FUNZIUNAMENTU PAR L'ATTIVITÀ
D'ACCOLTA DI GHJORNU GISTITA DA A FALEP IN A
CUMUNA D'AIACCIU**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT RELATIVE À
L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL DE JOUR GÉRÉE PAR LA FALEP
SUR LA COMMUNE D'AIACCIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'accueil de jour Stella Maris, géré par la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente (FALEP), offre depuis 1996 un accueil inconditionnel aux personnes en difficulté, et souvent marginalisées, de la région ajaccienne.

La structure propose à la fois des services répondant aux besoins élémentaires des personnes en grande précarité (douche, buanderie, vestiaire, ...) mais aussi un cadre de vie permettant de restaurer le lien social et un accompagnement social global avec orientation, en fonction des besoins identifiés, vers un large réseau de partenaires (colis alimentaires, permanences sociales et médicales). L'objectif étant de permettre à un public souvent très marginalisé d'accéder aux droits.

En 2021, 793 personnes ont fréquenté l'accueil de jour. Ce nombre est en progression de 5,8 % par rapport à 2020 après une baisse observée les années précédentes du fait des contraintes liées à la crise sanitaire.

La structure enregistre un nombre moyen de 60 passages par jour.

Les demandes concernent principalement l'accès aux services de première nécessité et la domiciliation administrative.

L'accompagnement social représente également une part importante de l'activité. En effet, 430 personnes ont pu être accompagnées et 93 évaluations transmises au service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Les autres accompagnements concernent l'accès aux droits et l'accompagnement vers des solutions de logement ou d'hébergement.

Pour 2022, le coût global de l'action est estimé à 377 046 euros.

En complément des financements de l'Etat qui s'élèvent à 139 770 euros, la Collectivité de Corse contribue au fonctionnement de l'activité pour un montant de 112 190 euros pour 2022.

Les crédits sont inscrits au budget- Programme 5121 - Chapitre 934 - Fonction 428 - Compte 65568.

En conséquence, il est proposé :

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du dispositif d'accueil de jour sur la commune d'Aiacciu à 112 190 euros au titre de l'année 2022 ;
- d'approuver la convention de financement à conclure avec la FALEP telle que figurant en annexe ;
- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.